

**Evolution des conventions de prestations de services conclues entre Exail Technologies et Prodways Group**

Le 24 mars dernier, le Conseil de Prodways Group a autorisé la modification des conventions de prestations de services, par thèmes, existant entre Exail Technologies et Prodways Group, pour tenir compte des nouveaux besoins du groupe Prodways (à la suite notamment du passage de la société sur Euronext Growth, de la cession d'AvenAo et de la stratégie envisagée par le groupe et de l'organisation actuelle du groupe).

Le Conseil d'Exail Technologies a également autorisé ces modifications le 2 juin 2026.

Les modifications des prestations entrent en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Nom des personnes intéressées : Raphaël Gorgé (administrateur de Prodways Group et Président-Directeur général de Exail technologies), Céline Leroy (administratrice de Prodways Group et de Exail Technologies).

Nature des conventions :

Thèmes	Détail des prestations en 2023	Rémunération forfaitaire 2023 HT <sup>1</sup>	Evolution en 2026	Rémunération forfaitaire 2026 HT <sup>2</sup>
Finance	assistance budget reporting, rédaction partielle de l'URD, etc.	99k€ / an	refacturation de licences SAP, assistance en matière d'IFRS 16, participation à la rédaction du RFA	42,5k€ / an
Communication financière et relations investisseurs	Résultats (présentation, communiqués financiers, webcast), roadshow /conférences, gestion de l'information réglementée du site internet, animation du titre, etc.	119k€ /an	Préparation des présentations, communiqués de presse, webcasts, échange avec les analystes	80k€ / an
Corporate	Assistance au secrétariat juridique, soutien corporate ponctuel, M&A préliminaire (prospection, NDA, premier échange avec les cibles potentielles et liste de questions), mise à disposition de salles de réunions, refacturation quote-part des assurances, etc.	106k€ / an	Assistance au secrétariat juridique (conseils d'administration et l'assemblée générale annuelle), refacturation quote-part RCMS, assistance ponctuelle	71,4k€ / an

<sup>1</sup> Rémunération estimée en fonction du temps passé par les équipes de Exail Technologies sur chacun des thèmes et le taux horaire des équipes

<sup>2</sup> Rémunération estimée en fonction du temps passé par les équipes de Exail Technologies sur chacun des thèmes et le taux horaire des équipes

Thèmes	Détail des prestations en 2023	Rémunération forfaitaire 2023 HT <sup>1</sup>	Evolution en 2026	Rémunération forfaitaire 2026 HT <sup>2</sup>
M&A et divers	Due diligences et réalisation du process complet d'acquisition	A la demande, sur la base des taux horaires des équipes en fonction des demandes de Prodways Group sur chaque projet M&A	La convention reste inchangée sauf que le périmètre des prestations susceptibles d'être demandées par Prodways Group est élargi (ex : litiges, corporate au-delà des hypothèses du forfait annuel)	Inchangée (sauf revue des taux horaires)

Toutes les autres stipulations des conventions non modifiées par les nouveaux avenants restent valables et applicables.

Ces modifications des conventions sont soumises à l'approbation de la prochaine Assemblée générale.

\*\*

Dernier résultat annuel de Prodways Group (résultat net consolidé 2025) : -0,11 millions d'euros

Dernier résultat annuel de Exail Technologies (résultat net consolidé 2025) : 5 905 milliers d'euros